

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 04.06.15

### **Classement de la procédure contre HSBC: la banque accepte de payer 40 millions de francs**

**Après avoir analysé l'ensemble des aspects de son instruction, le Ministère public genevois a décidé de classer la procédure à l'encontre de la banque HSBC Private Bank (Suisse) SA, moyennant versement par cette dernière de la somme de 40 millions de francs en faveur de l'Etat de Genève.**

En date du 18 février 2015, le Ministère public a ouvert une enquête pénale contre l'établissement HSBC Private Bank (Suisse) SA pour blanchiment d'argent aggravé. Suite à la perquisition menée à cette même date, la banque s'est vue notifiée les charges pesant contre elles lors d'une audience tenue le 10 avril dernier.

La banque a rapidement accepté d'entrer en matière sur le versement d'un montant destiné à réparer les actes illicites commis en son sein par le passé.

Sur cette base, et après avoir considéré tous les aspects de la procédure qu'il dirigeait, le Ministère public a décidé de classer la procédure moyennant versement par HSBC Private Bank (Suisse) SA de la somme de 40 millions de francs en faveur de l'Etat de Genève. Consécutivement à cet accord, la procédure ouverte contre l'établissement est aujourd'hui terminée.

Ce classement intervient sur la base de l'art. 53 CP qui prévoit que lorsque le prévenu a réparé le dommage ou accompli tous les efforts que l'on pouvait attendre de lui pour compenser le tort qu'il a causé et rétablir une situation conforme à la loi, un classement est possible. Dans le cas particulier, compte tenu de ce versement et des différentes mesures prises par la banque pour se conformer aux normes suisses en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le Ministère public genevois s'est montré favorable à une clôture de la procédure.

Le Ministère public constate avec satisfaction que cet accord permet à l'Etat de Genève d'obtenir une importante contribution financière (40 millions de francs, soit une somme largement supérieure à l'amende encourue par la banque) tout en évitant les aléas d'une procédure longue et complexe.